

Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier

Séance du Comité syndical du 6 mars 2017

Délibération n°2017-09

Objet : affiliation au Centre Interdépartemental de Gestion petite couronne

Le 6 mars 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Rungis, sous la présidence de M. Pascal Savoldelli, 1^{er} Vice-président, par délégation vu la décision du Président n°2016-1 ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint,

Stéphanie Daumin a été désignée secrétaire de séance ;

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

LE COMITE SYNDICAL

21 MAR 2017

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études pour la Cité de la gastronomie et son quartier ;

Vu les statuts du Syndicat;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment en son article 65 ;

Considérant l'affiliation à un centre de gestion volontaire pour les établissements publics ;

Considérant cette affiliation sans réserve sur la gestion des commissions administratives paritaires.

Entendu le rapport de M. Pascal Savoldelli ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser l'affiliation volontaire au centre interdépartemental de gestion petite couronne de la région Ile-de-France, sans réserve sur la gestion des commissions administratives paritaires.

ARTICLE 2 : D'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

Le Président

Par délégation,

